



EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2022 : PRESENTATION SYNTHETIQUE

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe qui est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : "une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux".

Particularité de l'année 2022 : un budget annexe « Attractivité du Centre-Bourg »

Conformément au Code des Impôts et au Code Général des Collectivités Territoriales, un budget annexe a été créé pour retracer la comptabilité de l'opération « Attractivité du Centre-Bourg ». Ce budget est tenu en HT et une fois l'opération terminée, il sera supprimé pour être intégré au Budget Général de la Collectivité. Sur ce budget annexe, la Collectivité effectue des déclarations trimestrielles de la TVA qu'elle a payée et des recettes soumises à TVA qu'elle aurait encaissées. L'Etat rembourse l'excédent de TVA payée ou, au contraire, la Commune paie l'excédent de TVA, le cas échéant.

Pour l'année 2022, le montant des dépenses HT a été arrêté à la somme de 80 143.28 € et les restes à réaliser permettant de payer les factures entre le 1^{er} janvier 2023 et la date du vote du budget primitif 2023 ont été évalués à 150.000 €, formant un total de 230 143.28 €, se présentant comme un déficit puisqu'aucune recette n'a été constatée.

Caractéristique des résultats :

1. Absence de dettes :

2. Dépenses réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement présente des dépenses d'un montant global de 726 411.98 €, en nette progression par rapport à 2021.

En effet,

- la « livraison à soi-même » des investissements locatifs du Centre-Bourg (8 logements) a amené la Commune de Glisy à payer à l'Etat une TVA à 5.5% soit la somme de 81 487 €.
- Les opérations pour ordre : 102 445.55€ ont été consacrés à la dotation aux amortissements.
- De fait, les dépenses réelles de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 536 155.43 € dont 234 501.47 € en charges de personnel, représentant une augmentation de 6%, largement explicables par la reprise de l'inflation.

3. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont été arrêtées à la somme de 1 595 283.23 €, en évolution de 2% par rapport à 2021. La baisse des taux d'imposition décidée lors du vote du Budget primitif 2022 a été partiellement compensée par la Dotation de Solidarité Communautaire.

Globalement, les principales recettes sont :

- Les produits fiscaux : impôts locaux pour 771 723.32 €
- Dotations et participations pour 501 509.97 €
- Les produits domaniaux (locations de logements et des herbages dans le marais communal) pour 104 348.55 €
- Les produits services, domaines et ventes diverses (concession) pour 37 652.80 €

4. Excédent de fonctionnement de l'année

Recettes de fonctionnement- dépenses de fonctionnement = 868 871.25 €

Compte-tenu du paiement exceptionnel à l'Etat de la TVA à 5.5% sur l'opération immobilière du Centre-Bourg, le montant de l'excédent de clôture de l'année 2022 est sensiblement identique à celui de 2021.

5. Dépenses et recettes d'Investissements

Dépenses = 1 739 524.04 €

Recettes = 1 977 358.22 €

Excédent 237 834.18 €

Les recettes d'investissements ont atteint un montant important du fait de l'autofinancement 2022 arrêté à la somme de 1.457.867,30 €.

Formant un excédent de global de

868.871,25 €
+ 237.834,18 €
1.106.705,43 €

6. Les restes à réaliser :

Ils sont de 517 000.00 €, destinés à couvrir les besoins de la section d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif 2023 (paiement des factures sur les travaux en cours). La particularité des restes à réaliser, c'est qu'il faut les financer au 31 décembre, comme si les dépenses étaient déjà réalisées.

7. **Conclusion** : le CA reprend bien entendu les résultats de 2022, mais les cumule avec les résultats reportés des années antérieures si bien qu'au 31 décembre 2022, l'excédent de clôture est de :

Fonctionnement : 3 351 889.27€

Investissements : - 600 033.12 €

Restes à réaliser : - 517 000.00 €

Soit 2 234 856.15 € d'excédent global